

Publié le 23 décembre 2021.
Dernière modification : 4 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES ÎLES DU PACIFIQUE, Port-Vila

25.000 hectares aux Nouvelles-Hébrides

S.A., 1927.



[Coll. Jacques Bobée](#)

SOCIÉTÉ DES ÎLES DU PACIFIQUE (S.I.P.)
Société anonyme au capital de six millions de fr.
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Ducasse, notaire à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le
21 avril 1927

Siège social à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration (à gauche) : Wright

Un administration (à droite) : ?

Port-Vila, octobre 1928

Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. Encres Lorilleux

ANTÉCÉDENTS

Notre Influence aux Hébrides
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1913, p. 1, col. 1-2)

Il paraît qu'actuellement, une pétition circule aux Nouvelles-Hébrides, même parmi les colons anglais, pour le rattachement de l'archipel à la France. Je le croirais volontiers, car les presbytériens australiens sont aussi désagréables pour les Anglais que pour nos propres nationaux. Mais il faudrait vraiment nous préoccuper, tout en poursuivant sans tarder les conversations diplomatiques nécessaires, d'étendre dès maintenant notre influence par les moyens légitimes qui sont en notre pouvoir, au lieu de la laisser périliter comme à plaisir.

Il s'agit d'abord d'augmenter le nombre de nos médecins. C'est le moyen le plus efficace pour lutter contre l'influence des presbytériens. C'est aussi, si nous choisissons bien nos représentants, une sérieuse garantie que nous donnerons aux indigènes contre les entreprises des négriers trop dépourvus de scrupules. Il faudrait au moins deux ou trois médecins de plus dans tout ce groupe de la Calédonie et des Hébrides. C'est ainsi qu'à Lifou, qui dépend, il est vrai, de la Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas de médecin, bien qu'il y ait près de 20.000 Canaques. Je ne crois pas qu'il y ait davantage de poste sanitaire à Spiritu Santo, par exemple, et pourtant c'est une des îles les plus importantes de l'archipel des Hébrides.

Mais il faut aussi, en même temps, se préoccuper de nos colons et surtout de leur donner le crédit. La question de la main-d'œuvre paraît, en effet, maintenant résolue par l'immigration chinoise. Or, j'ai un peu peur que la Banque de l'Indochine se montre inférieure à sa tâche. Elle me paraît trop abandonner le soin de faire le crédit à la filiale d'une importante maison de commerce de la Nouvelle-Calédonie [Ballande], qui en profite pour prélever des intérêts formidablement usuraires. Le procédé est très simple : on promet au colon des marchandises avec facilités de paiement. On le pousse à grossir son compte jusqu'au moment où le client, gêné pour se libérer, ne peut cependant plus se retourner ni s'adresser ailleurs, et alors on l'étrangle. La Banque de l'Indochine me paraît avoir trop le souci de ne pas faire concurrence à la maison dont je parle, et c'est tout à fait regrettable.

C'est d'autant plus regrettable que, dernièrement, si j'en crois ces renseignements qui ne sont pas des renseignements officiels, mais qui me paraissent cependant tout à fait dignes de foi, si nous avons perdu aux Hébrides le domaine important de MM. Stuart et Wright, c'est parce que la Banque de l'Indochine a obstinément refusé son concours. L'opération était très simple, et, en désintéressant le créancier que représentait M. Guiraud ¹, soit 775.000 francs, je crois, nous pouvions conserver comme terre française ces 10.000 hectares, les meilleurs peut-être de l'archipel. En vain MM. Stuart et Wright ont-ils prié notre résident d'intervenir auprès de la Banque : elle a persisté dans sa résolution, et c'est ainsi que la vente a été faite dans les conditions que l'on sait, moyennant 1.300.000 francs.

Il est très fâcheux que nos établissements de crédit ne veuillent pas se rendre compte que le privilège qui leur est octroyé par l'État ou une colonie leur impose aussi certaines obligations. Si nos banques coloniales voulaient se borner à se convertir en guichets d'émission, à l'instar de nos grands établissements de crédit métropolitains, il ne faudrait pas hésiter, il faudrait supprimer tout privilège aux banques coloniales et aviser autrement. Quand on pense avec quelles facilités les colons australiens trouvent de

¹ Paul Guiraud : magistrat, puis conseiller général, maire de Nouméa (1898-1899), avocat.

l'argent aux Hébrides pour s'installer et pour se lancer, et quand on compare cela à la pauvreté de nos propres moyens, je ne peux pas m'empêcher de trouver cela navrant.

Mais il y a encore un problème essentiel qu'il faut résoudre, et tout de suite : c'est celui de la situation de la Société française. Elle prétend qu'elle est propriétaire de 800.000 hectares. Il est probable qu'il y aura du déchet ; mais, même si l'on veut supposer ce déchet de moitié, et c'est, je crois, très exagéré, il reste encore une belle superficie qu'il est intéressant de conserver comme terre française. La Banque de l'Indochine est créancière de la Société d'une somme de 1.200.000 francs environ ; pourquoi n'accepterait-elle pas une dation en paiement jusqu'à due concurrence du montant de sa créance ?

Si la Société résiste à la combinaison et recherche des opérations plus fructueuses avec des capitalistes étrangers, il n'y a qu'à la faire déclarer en faillite, puisqu'elle est virtuellement en état de cessation de paiements. Nous ne pouvons pas accepter que notre influence soit, dans une large mesure, suspendue au sort d'une Société qui n'est, après tout, française que de nom. Certes, je connais la consultation qui, de façon fort remarquable, démontre que les éléments étrangers de cette Société n'ont, à l'heure actuelle, aucun droit de disposition sur l'actif social ; mais enfin, en matière internationale, le droit n'arrive pas toujours à se faire reconnaître pour tel. Et, quant au procédé qui consistait à tenir la Société dans notre main par le moyen de subventions inscrites au budget, il est absolument périmé. J'ai déjà eu l'occasion de causer de cette affaire avec pas mal de ministres des Colonies ; tous trouvent, comme moi, que l'expérience a définitivement condamné l'expédient. Il n'y a donc pas d'autre moyen d'en sortir que celui que je signalais au début de ce développement.

Comme on traîne volontiers toutes choses en France, et tout cela par peur des responsabilités, mais il y a toujours eu beaucoup plus de péril à ne pas agir qu'à risquer l'erreur !

Maurice VIOLLETTE
député de l'Eure-et-Loir,
rapporteur du budget des colonies.

LA COLONISATION FRANÇAISE AUX NOUVELLES HÉBRIDES (*Les Cahiers coloniaux*, Marseille, 3 août 1927)

Le *Bulletin du commerce de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides* a rendu compte en ces termes de la constitution de la Société des îles du Pacifique :

« Un de nos plus actifs et sympathiques commerçants de la place vient de conclure une importante affaire aux Nouvelles-Hébrides, laquelle est appelée à un grand retentissement, car elle consiste en l'achat de huit propriétés anglaises représentant une superficie de 25.000 hectares.

Voici leurs situations et désignations :

1° Frammais, située à la baie de Mélé, près de Vila, île Vaté. Cultures en rapport : 450 hectares de cocotiers et 50 hectares de cacao ; 300 têtes de bétail, nombreuses constructions. Séchoirs et usine à traiter le café. Superficie : 8.000 hectares ;

2° Bencoola, située dans la baie de Pallicola, Environ 1.800 hectares dont 530 hectares sont plantés en cocotiers, cacaoyers et cotonniers ;

3° Metaban, à Mallicolo, Port-Stanley, d'environ 4.600 hectares ;

4° Larbassi, à la baie de Melombo, île de Maévo, de près de 6.000 hectares ;

5° Malabo, sur la rivière Mataba, île de Maévo, d'une superficie approximative de 2.500 hectares ;

- 6° Woonaus, sur la côte Est de Santo, d'environ 1.000 hectares ;
- 7° Tolon, également sur la côte Est de Santo, de 1.200 hectares ;
- 8° Liurpouli, au Nord-ouest de l'île Api, dans la baie de Tautari, 200 hectares.

Cet important domaine appartenait à une société anglaise : « la Pacific Iles Investment Cy », réunissant une cinquantaine d'actionnaires australiens. Cette dernière avait acquis ces propriétés, il y a quelque dix ans, à des Français : MM. Stuart et T. Wright.

Malgré la richesse de son domaine, la société végétait, piétinait sur place, et ne tentait aucun effort pour le mettre en valeur.

La Pacific Iles Investment Cy a été absorbée par des capitaux uniquement calédoniens représentés par trois groupements locaux importants. Une société pour l'exploitation agricole des 25.000 hectares est en organisation et le capital comportera plusieurs millions de francs.

Quelques jours après, le *Bulletin du commerce* complétait cette information par la suivante :

« Il a été annoncé l'achat de 25.000 hectares de propriétés anglaises situées aux Nouvelles-Hébrides par des capitaux calédoniens, représentés par trois groupements locaux. Cette affaire vient de se constituer en société ayant pour nom : La Société des îles du Pacifique dont le capital social a été fixé à 6 millions de francs, divisé en 6.000.000 actions de 100 fr.

Les trois groupements fondateurs sont : la Banque de l'Indochine, les Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides et un groupe de colons, dont MM. Wright et Chapuis.

Le conseil d'administration comportera dix membres ayant à la tête comme Président, M. Tom Wright et comme vice-président, M. Laroque.

Un comité de direction fonctionnera à Paris. Le siège social de la Société des îles du Pacifique est à Nouméa ».

LA BANQUE DE L'INDOCHINE
ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS AUX NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1928)

.....
La Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides, la Franco-Hébridaise, la Compagnie coloniale de Vaté, la Société des îles Banks, la Société des îles du Pacifique seraient groupées dans une sorte de holding, sous l'égide de la Banque de l'Indochine, qui, en plein accord avec le gouvernement français, étudie en ce moment les dernières modalités de la combinaison.

SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*L'Information financière*, 31 juillet 1930)

Une loi du 21 mai 1930 a accordé, au budget spécial des Nouvelles-Hébrides, une subvention de 4.600.000 fr. pour venir en aide aux victimes du cyclone du 8 février 1928. Par arrêté du ministre des Colonies, une première répartition de 3.852.469 fr. a été décidée. En sont principalement bénéficiaires la Compagnie Agricole et Minière des

Nouvelles-Hébrides, 647.500 francs ; la Société des Établissements Peyrolles, 292.083 fr. ; la Compagnie Générale Franco-Hébridaise. 264.166 fr. ; les concessions Ratard, 249.416 fr. ; M. Mazoyer, 228.600 francs ; M. Houchard, 216.383 fr. ; Russel et Cie, 209.500 fr. ; Chapuy et Cie, 201.666 fr. ; MM. Wright et Calonne. 196.133 fr. ; M. Bonnace, 180.500 francs ; [la Société des Iles du Pacifique, 140.000 fr.](#), etc., etc.

Jean Risbec, *Observations sur les parasites des plantes cultivées aux Nouvelles-Hébrides* (Paris), 1937) :

L'aubergine sauvage très épineuse prend de plus en plus d'extension et est très difficile à détruire.

Il faudrait aussi veiller à un envahissement possible par le goyavier et détruire les pieds qui existent encore en faible quantité. Cet envahissement est malheureusement déjà réalisé à Vaté en certaines plantations où il sera bien difficile maintenant de le détruire (Société des Iles du Pacifique).

AEC 1937/1137 *bis* — Société des îles au Pacifique (S.I.P.),
PORT-VILA (Nouvelles-Hébrides).

Comité de direction : 15, place Pey-Berland, BORDEAUX.

Capital. — Société anon. fondée le 28 avril 1927, 6 millions de fr. en 60.000 actions libérées.

Objet. Exploitations agricoles aux Nouvelles-Hébrides (île de Santo, île Vaté, etc.).

Exp. — Coprah, cacao.

Conseil. — MM. N..., président ; Société Établissements Ballande, vice-présid. ; Comptoirs Français des Nouvelles-Hébrides, Pierre Ballande, Henry Bonneaud, Nicolas Hagen, Pierre Jeannin, Henry Loste, Henry Milliard, Georges Raut.

AEC 1951/1184 — Société des îles du Pacifique (S.I.P.),
PORT-VILA (Nouvelles-Hébrides).

Comité de direction : 15, place Pey-Berland, BORDEAUX.

Capital. — Société anon., fondée le 29 avril 1927, 6 millions de fr. en 60.000 actions.

Objet. — Exploitations agricoles aux Nouvelles-Hébrides (île de Santo, île Vaté, etc.).

Exp. — Coprah, cacao.

Conseil. — Sté Établissements Ballande, vice-présid. ; Comptoirs Français des Nouvelles-Hébrides, MM. Henry Bonneaud, Henry Loste, Georges Raut.
